



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 3 juin 2014
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

3

**DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS
ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU**

L'an deux mille quatorze, le trois juin à quatorze heures trente, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents :

GRAND TOULOUSE	
ANDRE Gérard BASELGA Michel BIASOTTO Franck BAYONNE Serge CARLES Joseph CHOLLET François COQUART Dominique DOITTAU Véronique FRANCES Michel GRENIER Maurice GRIMAUD Robert HAJIJE Samir LABORDE Pascale LAIGNEAU Annette LATTES Jean-Michel LHERMET Albert MALNOUE Philippe	MIEGEVILLE Jean-Louis MOLINA Jean-Louis MONTI Jean-Charles MOUDENC Jean-Luc PEREZ Danièle RAYNAL Claude ROUGÉ Michel RUSSO Ida SAINT-MELLION David SANCE Bernard SANCHEZ Francis SUSIGAN Alain SUSSET Martine TRAVAL-MICHELET Karine URSULE Béatrice WINNIPPENINCKX-KIESER Jacqueline
SICOVAL	
AREVALO Henri DUCERT Claude FOREST Laurent LAFON Arnaud	LATTARD Pierre SERIEYS Alain GLATIGNY Michel (non votant)
MURETAIN	
COLL Jean-Louis MANDEMENT André MARIN Pierre SUAUD Thierry	SUTRA Jean-François VIEU Annie BEILLE Marc RENAUX Catherine (non votant)
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond ESCOULA Louis	MIRC Stéphane
AXE SUD	
MORINEAU Christine	LERY Sébastien
COTEAUX BELLEVUE	
SAVIGNY Thierry	SOURZAC Jean-Gervais
CCRCSA	
COUCHAUX Christophe	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

BOISSON Dominique, représentée par M. SUSIGAN
FAURE Dominique, représentée par Mme LAIGNEAU
LAGLEIZE Jean-Luc, représenté par M. HAJIJE
PERE Marc, représenté par M. FRANCES
PLANTADE Philippe, représenté par M. MOLINA
SERP Bertrand, représenté par M. CHOLLET
VIGNON ESTEBAN Corinne, représentée par Mme RUSSO

Délégués titulaires excusés

ATSARIAS Roger
BOYER Maxime
CALVET Brigitte

DELPECH Patrick
DELSOL Alain
DESCLAUX Edmond

MARIN Claude
PACE Alain
TABORSKI Catherine

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BOLET Gérard
CAMBEFORT-ORTEGA Catherine
CARLIER David-Olivier
CONDAT Francis
DUFOUR Paul-Claude

GARCIA Mireille
LECLERCQ Daniel
MAZEAU Jacques
MOGICATO Bruno
MORAN Brigitte
OBERTI Jacques

RAYNAUD Gilbert
SERE Elisabeth
SERNIGUET Hervé
SIMEON Jean-Jacques

Nombre de délégués	En exercice : 67	Présents : 54	Votants : 60
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 60

Avant de procéder à l'élection des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau, Monsieur le Président rappelle les dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales :

Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Il est proposé de fixer la composition du bureau de la manière suivante :

- Le Président
- 7 Vice-Présidents
- 12 autres membres.

**Le Comité syndical
entendu l'exposé de Monsieur le Président,
délibère et décide**

Article premier :

De fixer le nombre des vice-présidents à 7.

Article 2 :

De fixer le nombre des autres membres du Bureau à 12.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 4 juin 2014.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Luc MOUDENC